

## Observatoire toulousain des Pratiques Policières Synthèse et conclusion du 3<sup>ème</sup> rapport

### Maintien de l'ordre Une dérive liberticide et violente



**Six ans et demi après la création officielle de l'observatoire en mars 2017**, le niveau d'inquiétude des observateur-es quant aux pratiques policières lors des manifestations en France métropolitaine n'a fait qu'augmenter.

Quand des militant-es décident, en 2016, de réfléchir à un outil d'observation des pratiques de maintien de l'ordre, ils le font suite aux séquences répressives qui avaient, à Toulouse, marqué les mobilisations contre la loi dite « El Khomri » et celles suite à la mort de Rémi Fraisse à Sivens.

Ceux-ci n'auraient pas vraiment imaginé que nous en arriverions aux constats que nous effectuons depuis novembre 2018, début de la séquence des Gilets jaunes.

Les observateur-es de l'OPP avaient, dès la fin 2018 et durant le premier trimestre 2019, constaté le haut niveau de répression des manifestations (cf. le premier rapport de l'OPP daté d'avril 2019) avec son terrible cortège de mutilé-es de toutes natures, avec l'utilisation massive de matériels de guerre (grenades explosives, grenades dites de « désencerclement », lanceurs de balles de défense - LBD), avec les charges policières sans retenue, la présence de blindés dans les rues, les nuages de gaz lacrymogènes, quelques fois sur des surfaces allant jusqu'à celles de terrain de football ou bien dans des petites rues de la ville de Toulouse, voire même jusqu'à l'intérieur du métro. Mais aussi, que ce soit envers les observateur-es, les secouristes volontaires, les manifestant-es voire de simples badauds, les insultes et menaces quasi permanentes en provenance de membres de certaines unités de police en violation flagrante du code de déontologie de la police et de la gendarmerie. Puis, après les Gilets Jaunes, nous avons constaté, durant l'été 2021, le traitement, souvent « musclé », réservé aux personnes qui manifestaient contre le pass sanitaire.

**Mais, en cette année 2023, un nouveau pas a été franchi.**

En effet, si le mouvement des Gilets Jaunes ou bien celui contre le pass sanitaire présentaient des caractéristiques particulières (présence de beaucoup de néo-manifestant-es, des manifestations complexes à gérer avec des parcours aléatoires, des organisateurs non identifiés et beaucoup d'imprévisibilité dans le déroulement des cortèges et les attitudes des manifestant-es), avec **le mouvement contre la réforme des retraites du premier semestre 2023**, nous nous situons plutôt en terrain connu.

Avec des manifestations massives, des cortèges structurés, des parcours « balisés ». Et pourtant, après deux mois de manifestations sans incidents notables (nous parlons ici des manifestations toulousaines) avec des forces de police nombreuses mais discrètes (au sens de leur éloignement des parcours empruntés par les manifestant-es)<sup>1</sup>, nous avons constaté, en lien direct avec l'agenda parlementaire et politique (un gouvernement en difficulté et une opinion publique dont l'opposition au projet était toujours massive – cf. l'ensemble des sondages d'opinion, quelles que soient leurs sources), une présence de plus en plus marquée et visible des forces de police et de gendarmerie.

Avec un premier cap de franchi lors du rassemblement place du capitole le 16 mars à 20h avec des charges des CDI sans sommations (voir le communiqué de presse de l'OPP du 17 mars en annexe) alors que les opposant-es au projet étaient rassemblé-es sans tensions particulières sur la place du Capitole. Or, ce 16 mars 2023 est le jour où le gouvernement a décidé de recourir à l'article 49.3 de la constitution pour faire passer en force son projet de réforme des retraites. Cette concordance des temps politique et répressif ne peut pas être, simplement, considéré comme un hasard. La suite de la séquence sociale autour de la réforme des retraites le montre bien. Les manifestations des 20, 23 et 28 mars confirme cette **stratégie gouvernementale de déconsidération du mouvement social par la création de conditions propices aux dérapages des manifestations sur un fond de colère liée au passage en force de cette réforme**, largement rejetée, rappelons-le, par la quasi-totalité de l'arc social large constitué autour des syndicats de salariés. Le 28 mars, particulièrement nous avons observé de près ce que veut dire la mise en place de cette « stratégie de la tension » que le titre de l'ouvrage des sociologues Olivier Filleule et Fabien Jobard, « Politiques du désordre – La police des manifestations en France<sup>2</sup> », résume bien.

---

<sup>1</sup> Cela n'enlève pas cependant les remarques que nous avons faites à l'époque sur certaines pratiques policières récurrentes comme l'obligation faite aux manifestant-es d'enlever badges ou chasubles, voire même de devoir se débarrasser des pancartes et autres drapeaux pour franchir les barrages de police et de gendarmerie lors des dispersions

<sup>2</sup> Editions du Seuil – Novembre 2020 – A ce sujet, lire le second rapport de l'OPP daté d'avril 2021 dans lequel cet ouvrage est plusieurs fois cité

Nous écrivions, dans un communiqué daté du 30 mars, dont voici quelques extraits : « *L'intervention initiale des gendarmes mobiles au niveau du boulevard Leclerc, après sommations il faut le noter quand même, a été totalement contre-productive ; ce qui se passera ensuite toute la fin de journée dans les rues de Toulouse le démontrera. Et c'est un échec total en termes de maintien de l'ordre. Un échec parce que cela n'a fait que renforcer l'idée que la police était là pour attaquer le droit de manifester et certainement pas pour protéger les manifestant.es d'un quelconque danger dont on peine, en l'état, à identifier la nature et les contours. De plus, il semble que l'attitude du dispositif de maintien de l'ordre était, en quelque sorte, programmée. Les désordres qui ont émaillé Toulouse ce 28 mars trouvent là leur origine.* »

Et nous ajoutions dans notre communiqué : « (...) *tout ce qui va se passer ensuite trouve son origine dans cette intrusion policière dans le cortège qui a fait dégénérer la situation. Nous ne disons pas qu'il n'y aurait pas eu d'incidents, mais, ce 28 mars, leur origine est bien là. (...) Qui avait intérêt, hier, à créer les conditions d'une interruption prématurée de la manifestation syndicale contre la réforme des retraites et à la mise en tension de Toulouse pendant des heures ? S'agit-il de décrédibiliser la mobilisation en cours et de provoquer des réactions de rejet de la part de la population en créant une sorte de "décor émeutier" censé discréditer le mouvement social en cours ? Et d'avoir une couverture presse montrant une situation anxiogène ? Il n'est que de lire les unes de la Dépêche du Midi de ces derniers jours : "Retraites : la rue contre-attaque" - 24 mars ; "Guérilla urbaine : Toulouse sous le choc" - 25 mars ; "Retraites : un mardi à haut risques" - 28 mars ; "Manif à Toulouse : nouvelles violences" - 29 mars). Ce n'est pas le rôle de l'OPP de répondre à ces interrogations, mais la question mérite d'être posée ».*

Il est bien clair que, quelques mois après, nous n'avons aucune raison de relativiser en quoi que ce soit le contenu de ce communiqué rédigé dans les 36 h qui ont suivi ce 28 mars 2023 à Toulouse.

La suite de la séquence, qui durera jusqu'à la mi-juin, autour cette mobilisation sociale confirmera cette **politique du pire** qui s'appuiera, aussi, sur une forme de « radicalisation » des pratiques de certain·es manifestant·es liée, entre autres, à un mélange détonnant entre la colère sociale, profonde et récurrente, et l'impatience de certains face à une mobilisation sociale massive sans issue institutionnelle.

Dans le même temps et sur un autre front, celui des **mobilisations écologiques**, un **nouvel exemple de cette volonté du gouvernement de mater toute velléité de contestation de ses politiques** sera donné par la répression extrêmement violente de la mobilisation contre les mégabassines. La manifestation de Sainte-Soline du 25 mars 2023, sur laquelle nous revenons longuement dans le présent rapport, a montré, s'il en était encore besoin, jusqu'à quel niveau la violence d'État peut se hausser pour réduire au silence celles et ceux qui contestent, certes pour certains avec détermination, la privatisation des ressources au profit d'un petit nombre.

Les quelques 5 000 grenades tirés ce jour-là, dont sans doute un millier de grenades explosives GM2L, ont grièvement blessé des dizaines de manifestant·es (des manifestant·es ont même vu leur diagnostic vital engagé)<sup>3</sup>, blessé plus « légèrement » des centaines d'entre eux et d'entre elles, intoxiqué au gaz lacrymogène des milliers d'autres et marqué psychiquement l'ensemble des participant·es. Et **la guerre des mots et des concepts, engagée sciemment par le ministre de l'intérieur en qualifiant les militant·es écologistes d'« éco-terroristes » contribue à brouiller, volontairement, tous les repères.** Enfin, comment est-il possible d'assimiler des militant·es déterminé·es menant des actions de désobéissance civile à ceux et celles qui posent des bombes pour faire des attentats de masse, à ceux et celles qui tirent au fusil mitrailleur sur les spectateurs d'un groupe de rock ? Et ce de la part de ce ministre, qui ne cache pas ses ambitions politiques, cette pratique de la saillie verbale n'est pas nouvelle.

Dans le rapport de l'observatoire d'avril 2021, nous évoquions déjà ce comportement indécent.

---

<sup>3</sup> <https://basta.media/Manifestants-dans-le-coma-blesses-graves-des-professionnels-de-sante-racontent-Sainte-Soline>

### **Rappel - Extrait de la page 26 du rapport de l'OPP daté d'avril 2019**

*Face à cela, tout comme face aux violences policières dans le cadre des manifestations de rue ou bien dans les quartiers populaires, les ministres de l'Intérieur successifs ont fait preuve d'une attitude absolument délétaire. La « palme » de la remarque la plus indécente, indigne peut-on dire sans excès, peut, incontestablement, être décernée au ministre Darmanin qui a déclaré, en juillet 2020, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale : « Quand j'entends le mot de violences policières, je m'étouffe » ; en faisant ainsi explicitement référence à la mort, le 3 janvier 2020, de Cédric Chouviat qui, peu de temps avant, avait répété sept fois « J'étouffe », avant de succomber aux violences exercées sur lui par des policiers. Mais en faisant aussi référence à celle de Georges Floyd aux Etats-Unis dont la mort, qui a « enflammé tout un pays » et provoqué des réactions dans le monde entier, a été causée par un policier qui a maintenu, malgré les protestations de Georges Floyd : « I can't breathe (Je ne peux pas respirer) », son genou sur sa gorge durant huit longues minutes en conduisant à sa mort.*

Et puis, même si les observateur-es n'ont pas été sur le terrain pour des raisons que nous expliquons page 10 du présent rapport, nous ne pouvons pas ne pas évoquer **la révolte qui a secoué, durant quelques jours, les quartiers populaires de nombre de villes après la mort de Nahel, tué par un policier avec son arme de service** lors d'un contrôle routier, le 27 juin 2023 et son cortège de personnes mutilées voire tuées par les forces de police et de gendarmerie (voir page 19). **Le niveau de répression a été « hors du commun »**. Des policiers du RAID sont même intervenus en « maintien de l'ordre » en utilisant tous types d'armes ; y compris des munitions dont nous ne connaissions même pas l'existence comme les « bean bags ». Cela a été aussi l'occasion pour le gouvernement de tester en situation les nouveaux blindés de la gendarmerie que nous évoquons au § 5.1 du rapport.

En écho aux constats effectués par nombre d'analystes des pratiques policières (nous parlons ici des chercheur-es, sociologues et journalistes « spécialisé-es » mais aussi de personnes publiques sensibilisées à la question des rapports État – police – population) qui s'inquiètent de l'augmentation de l'usage des armes à feu par la police<sup>4</sup>, **nous nous inquiétons aussi de la multiplication de l'utilisation de ces mêmes armes à feu par les policier-es**. Leur usage « débridé » est aujourd'hui « cantonné » aux quartiers populaires et se déroule dans un silence souvent assourdissant des médias. Il faut toute la ténacité des familles des victimes, des avocat-es et des associations mais aussi que les habitant-es eux-mêmes, elles-mêmes, se mobilisent pour que cette dérive soit, de temps à autre, mise sur le devant de la scène. Pour les observateur-es toulousain-es, ceci n'est pas sans rappeler la période décembre 2018 / janvier 2019 quand l'usage massif des LBD par les policier-es dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes était largement passé sous silence. Quand les observateur-es collectaient au sol, le 1<sup>er</sup> décembre 2018, les balles de LBD (cf. le rapport de l'observatoire d'avril 2019), des jeunes des quartiers populaires, présent-es dans la périphérie des affrontements, avaient, ce même 1<sup>er</sup> décembre 2018, interpellé les observateur-es avec une sorte d'ironie « amère » en leur disant que, pour eux, cela faisait des années qu'ils subissaient cet usage immodéré des LBD ; et que jusqu'à maintenant, personne ne disait rien...

A la réflexion, nous ne pouvons pas nous empêcher de faire une certaine analogie avec l'utilisation des armes à feu par les policiers dans les quartiers populaires. Quand, demain, et cela ne peut être exclu (cf. l'encart dans le présent rapport qui cite un observateur inquiet d'un usage éventuel de leur arme de service dans le cadre des manifestations), des policiers utiliseront des armes à feu contre des manifestant-es et/ou opposant-es politiques, certain-es nous rappellerons peut-être, à l'instar de ces jeunes au mois de décembre pour les LBD, que les pratiques policières dans les quartiers populaires ont « servi de laboratoire » à cet éventuel usage d'armes à feu contre les mouvements sociaux.

**Le renforcement continu des moyens affectés à la police comme à la gendarmerie** (blindés, hélicoptères, drones, moyens de surveillance et de contrôle en amont et en aval des manifestations et les dotations en matériels de répression et en munitions de tous types - voir la commande « gigantesque » de grenades GM2L évoquée dans le rapport) **est un signal envoyé à tout-es celles et ceux qui, pour de multiples raisons, pourraient être amené-es, dans les mois et les années qui viennent, à contester, de manière plus ou moins déterminée, la politique « anti-sociale » du gouvernement, à remettre en cause son inertie en termes de lutte contre les causes et les conséquences du réchauffement et du dérèglement climatiques, à s'opposer au saccage de**

---

<sup>4</sup> <https://basta.media/le-nombre-de-morts-liees-a-une-intervention-policiere-a-atteint-un-pic-en-2021>

## **l'environnement pour le profit de quelques-un-es et à la prédation sans fin des ressources fossiles et non fossiles.**

Comme nous l'avons déjà analysé dans notre second rapport d'avril 2021, la **multiplication des loi liberticides** (comme la loi dite « séparatisme » ou bien la loi LSG), la pression mise par certains pour favoriser la notion de présomption d'innocence » pour les policiers ayant utilisé leurs armes à feu quelques soient les conditions et le contexte de l'usage de celles-ci (en provoquant au passage l'ire des syndicats de magistrat-es<sup>5</sup>), la course « effrénée » pour plus de répression tout azimut, pour plus de discriminations de toutes natures, de conserve avec la frange la plus « nauséuse » de l'arc politique, est aussi un marqueur de cette **radicalisation du système néolibéral** dont le gouvernement Borne / Darmanin est la parfaite expression.

**Mais c'est aussi à la liberté même de manifester que s'attaque le gouvernement avec la complicité plus ou moins active de certain-es élu-es locaux.** Tout prétexte est bon pour interdire les manifestations ou rassemblements. Les arrêtés d'interdiction se multiplient comme actuellement dans le cadre des manifestations pour la paix et pour un cessez-le-feu en Palestine occupée. Et quand les manifestations ne sont pas interdites, elles sont cantonnées, comme c'est le cas à Toulouse depuis plusieurs années, à l'écart des centres-villes via des arrêtés définissant des périmètres dans lesquels les policier-es peuvent verbaliser à tout-va et sur des bases qui n'appartiennent qu'à eux et à elles.

Il est difficile, enfin, de ne pas évoquer le rôle que nous pouvons qualifier de délétère des principaux syndicats de policiers. Les saillies récurrentes, verbales ou écrites, de ces syndicats en sont la parfaite expression. Et certaines manifestations de policiers peuvent être, sans excès particulier de langage, qualifiées de pratiques factieuses. Nous l'avons déjà évoqué dans notre rapport d'avril 2021 (pages 25 et suivantes). Et être dans certains cas assimilés à des menaces envers leur autorité de tutelle. Il est même possible, à certaines occasions, de se demander qui commande au ministère de l'intérieur... A moins que la situation puisse se caractériser selon deux axes, imbriqués.

Le premier axe serait de considérer que, face à la contestation « généralisée » de ses politiques sociales (cf. les mobilisations contre la réforme des retraites) et de celles qui sont liées à l'urgence climatique et environnementale (rappelons que l'État a été condamné pour inaction climatique<sup>6</sup>), le pouvoir, minoritaire à l'assemblée comme dans la société, ne tient que grâce à « sa » police ; la séquence des Gilets Jaunes, qui a bien failli « tout emporter », autorisent certain-es à penser cela. Et l'on peut même se demander si certain-es des dirigeants politiques n'ont pas, en fait, peur de la police...

Le second axe serait de considérer que le ministère de l'intérieur est un ministère clé pour les ambitieux et que le fait de flatter les policier-es en cédant sans barguigner outre mesure à presque toutes leurs demandes est un bon moyen de s'assurer leur soutien ; ce qui nous avait déjà amenés à nous interroger en nous demandant si certaines lois liberticides n'étaient pas écrites dans les commissariats. Nous avons déjà traité ce point dans notre second rapport d'avril 2021 (pages 25 et suivantes).

La **rhétorique sécuritaire** n'est certes **pas nouvelle**. Les plus anciens se rappelleront les années 1970 avec le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin (promoteur de la loi dite « anticasseurs ») et le ministre de la Justice Alain Peyrefitte (avec « sa » loi « Sécurité et liberté ») qui ont été des marqueurs de la criminalisation des contestations politiques et sociales. Il avait fallu, à l'époque, une alternance politique pour qu'un peu de raison revienne en abrogeant, totalement ou partiellement, ces deux lois. Mais, la situation est aujourd'hui plus inquiétante. Une partie de la police est, via ses syndicats, entrée en sécession ; les rares élu-es qui s'inquiètent de la dérive actuelle sont cloué-es au pilori avec des médias majoritairement sous contrôle.

La Ligue des droits de l'Homme, « vieille » maison s'il en est et créée pour défendre nos libertés individuelle et collective, se voit menacée. Les citoyens qui se mobilisent pour la sauvegarde du vivant, contre les projets climaticides, les syndicalistes qui luttent pour de meilleurs salaires et pour des conditions de travail décentes sont réprimé-es voire poursuivi-es devant les tribunaux.

---

<sup>5</sup> <https://www.nouvelobs.com/justice/20230728.OBS76340/presomption-de-culpabilite-des-policiers-darmanin-indigne-ason-tour-les-magistrats.html>

<sup>6</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282012-changement-climatique-la-france-condamnee-pour-prejudice-ecologique>

De simples citoyen·nes sont, par exemple, placé·es en garde à vue pour avoir simplement décollé une affiche d'un parti raciste au passage d'une voiture de gendarmerie<sup>7</sup> ou bien peuvent voir leur logement investi par la police pour avoir simplement déployé une banderole sur leur balcon sur un parcours pouvant être emprunté par le président de la République. C'est aussi à ce genre de « détails » que l'on peut mesurer le recul constant de nos libertés.

**L'Observatoire toulousain des pratiques policières continuera, sans relâche, à mener son travail d'observation et d'analyse des pratiques policières.**

**Mais, c'est aussi aux citoyen·nes de se mettre en position de défendre, pied à pied, jour après jour, partout dans leurs lieux de vie et de travail, les libertés face aux menaces qui pèsent sur la libre expression des citoyen·nes. La loi de la grenade et de la matraque, du fichage et du contrôle, ne peut perdurer. Il en va des conditions concrètes d'exercice de la démocratie.**

---

<sup>7</sup> <https://www.ladepeche.fr/2023/11/13/surpris-en-train-darracher-des-affiches-du-rn-a-mirepoix-un-professeur-de-francais-a-la-retraite-place-en-garde-a-vue-a-pamiers-11577282.php>